

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 7 mars 2016 à 20h30

Convocation le 29/02/2016

affichage le 14/03/2016

Etaient présents : Mesdames Josette PAILLARD, Nadine BOUTER-TURILLON, Joss BERNARD, Céline MAUCHAMPS, Valérie QUEUCHE, Jocelyne DUVAL, Martine ALBAN et Messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Florian DARCO, Christophe THEVENOT, Ludovic GERBER, Patrice PROST

Secrétaire de séance : Mme Josette PAILLARD

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 8 février, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

Ordre du jour

Affaires générale

- Préparation du BP 2016
 - Vote des 3 taxes
- Adhésion SIDEC service informatique
 - Subventions associations
- Concert Corse du 7 avril 2016

Environnement

- Travaux ONF

Bâtiment

- Opération rénovation façades

Questions diverses

Affaires générales

Préparation Budget primitif 2016

Monsieur le Maire indique en préambule que la notification des dotations de l'Etat n'est pas encore parvenue à la commune et que les recettes de fonctionnement ne peuvent être évaluées avec précision mais qu'elles seront en baisse comme l'an dernier.

D'une manière générale par rapport aux orientations budgétaires données, les dépenses de fonctionnement devront donc rester stables en dehors de certaines charges qui augmentent mécaniquement (beaucoup de pistes d'économie ayant été réalisées ces dernières années).

Pour ce qui est des investissements, Monsieur le Maire demande aux rapporteurs de chaque commission de faire part au Conseil municipal des différentes dépenses à prévoir au BP 2016 selon les priorités suivantes :

- Commission Economie :
 - Aménagement à la Vue de Dole, études et début des travaux,
 - Acquisition foncière « Au brangeon » acquisition foncière à prévoir selon avancement des projets (financement en DM si besoin).

- Commission Voirie :
 - Aménagement devant école,
 - Effacement réseaux aux Minerais, troisième tranche,
 - Mobiliers urbains (tables, bancs, barrières),
 - Réfection dallage devant ancienne Poste,
 - 2^{ème} tranche des trottoirs,
 - Achat balayeuse,
 - Aménagement terrasse devant bar LE MOJO

- Commission Bâtiment : (certains travaux déjà validés et à intégrer au BP)
 - Ravalement façade bâtiment rue de Fraisans,
 - Fenêtre et porte de garage appartement locatif,
 - AD'AP (travaux de mise en accessibilité),
 - Salle polyvalente (travaux électriques intérieurs et extérieurs),
 - Façades ateliers municipaux (étanchéité, voir si isolation nécessaire),
 - Lave-vaisselle salle polyvalente.

D'autres réflexions générales sont abordées au cours de ce débat :

Une demande verbale a été faite par plusieurs pêcheurs pour l'installation de poubelles au bord de l'Etang du Patouillet face au manque de civisme de certaines personnes qui laissent les abords de l'étang impropres.

M. le Maire ainsi que M. GOUNAND s'opposent à cette demande en rappelant qu'il existe déjà une poubelle à l'étang, et que ce sont les agents qui devront vider ces poubelles supplémentaires.

M. le Maire indique par ailleurs que la présence de poubelles amène des dépôts sauvages comme on peut le constater désormais sur certaines aires d'arrêt. En outre il insiste sur le fait que chaque usager doit respecter la nature et ramener ses déchets et qu'en aucun cas, cela doit être à charge de la commune.

M. Ferrand demande alors que l'on supprime (période d'essai de 6 mois) celle qui existe déjà sur l'autre versant de l'étang, qui actuellement est vidée par les agents. Le Conseil municipal décide d'enlever cette poubelle.

Vote des 3 taxes

M. le Maire présente un estimatif des recettes supplémentaires qui pourrait être attendues en fonction d'une augmentation des taxes (part communale) de 1% ,2% ou 3% sachant que les bases n'ont toujours pas été notifiées. Le produit attendu reste faible (2 500 € par point). M. le Maire rappelle que l'année dernière une baisse de 2% a été effectuée suite au transfert de compétence scolaire à la CCJN.

Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de maintenir le taux des 3 taxes, soit :

- | | |
|----------------------------|---------|
| - Taxe habitation | 11.43% |
| - Taxe foncière (bâti) | 11.92 % |
| - Taxe foncière (non bâti) | 20.07 % |

Adhésion SIDEC service informatique

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler l'adhésion pluriannuelle aux services mutualisés du service informatique du SIDEC, avec une participation pour l'année 2016 de 2 860.00 € pour un poste informatique. Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents.

Subventions associations

Après examen en commission et sur proposition de M. DARCO, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents, de valider les subventions aux associations de la manière suivante :

- | | |
|------------------------------------|---------|
| - Foyer Rural de Dampierre (FRD39) | 3 000 € |
| - APE | 300 € |
| - Evolution jeunesse | 270 € |
| - ADN MAN | 100 € |
| - La Ruche aux Idées | 100 € |
| - La chasse | 80 € |
| - ABC | 50 € |

Par ailleurs, le principe est reconduit de 16€ / adhérent ou licenciés Dampierrois, pour les associations extérieures à Dampierre dont bénéficient certains habitants avec un montant maximum fixé à 400 € soit :

- | | |
|---|-------|
| - FRD (Association pêche) | 400 € |
| - Jura Nord Foot | 400 € |
| - EMAJN (Ecole de musique associative de Jura Nord) | 400 € |
| - Lagaf (Escalade) | 64 € |

Concert Corse du 7 avril 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un concert de Chants polyphonie Corse se déroulera à la salle polyvalente de Dampierre le 7 avril prochain à 20h30.

La commune prendra en charge la salle polyvalente, les frais d'affichage et de tracts ainsi que la collation « casse-croute » d'après concert.

L'entrée est fixée à 12 euros. La recette sera reversée au groupe.

L'hébergement se fera chez des habitants volontaires, plusieurs personnes se sont déjà proposées.

Le Conseil municipal valide l'organisation de ce concert et de ces propositions.

Environnement

Travaux ONF

Monsieur GOUNAND informe le Conseil municipal du devis d'ONF pour les travaux sylvicoles de l'année 2016 pour un montant de 4 162.32 € HT.

Le Conseil municipal souhaite qu'un autre devis soit demandé à une entreprise privée pour avoir une comparaison. M. Prost sollicitera une entreprise qui effectue ce type de travaux forestiers.

Bâtiment

Opération rénovation façades

Madame PAILLARD expose au Conseil municipal, la réunion qui s'est déroulée avec JURA HABITAT concernant une opération de rénovation des façades de la commune, ce qui embellirait et mettrait en valeur le patrimoine de DAMPIERRE.

Il s'agit d'un projet sur plusieurs années. Avec l'appui de Jura Habitat qui assurerait une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), le Conseil municipal devra définir un périmètre, des critères et un principe d'aide (subvention communale) à apporter aux particuliers qui décideront de rénover leur habitation. Une enveloppe d'aide pourrait ensuite être fixée par année. L'aspect isolation des façades ne doit pas être négligé et peut être aussi incitatif dans la démarche.

Mme PAILLARD précise qu'elle a sollicité Jura Habitat pour un devis. Le Conseil municipal décide dans un premier temps de prévoir 5 000 € au budget primitif 2016.

QUESTIONS DIVERSES

1 – M. le Maire indique au Conseil municipal que le géomètre a effectué un relevé d'état des lieux entre la rue de Dole et les parcelles ZD 85 à 88 concernant un trage situé lieu-dit « Côte Courtin ». La question de maintenir ce trage en l'état, de l'entretenir (présence d'arbre en limite) ou de le rétrocéder se pose. La commission devra se saisir de la question.

2 – M. le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de subvention pour participer à la commémoration de la Guerre à VERDUN, projet de plantation d'arbres. Le Conseil municipal émet un avis défavorable.

3 – M. le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place de portage de livres à domicile par la médiathèque. Pour une meilleure organisation, il est nécessaire de désigner une personne référente, le Conseil propose de désigner Madame COULON Rosaline du CCAS si elle l'accepte.

4 – Mme ALBAN remercie les agents pour l'installation des 2 bancs le long de la véloroute.

5 – M. GOUNAND informe le Conseil municipal que le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 2 avril prochain à 9h00, rendez-vous devant la mairie.

6 – M. FERRAND propose au Conseil municipal une présentation des compteurs LINKI par Monsieur RENARD d'ERDF. Cet exposé étant susceptible de manquer d'objectivité, le Conseil municipal émet un avis défavorable à cette proposition.

7 – M. FERRAND fait part de la demande de deux habitants qui ont exprimé leur souhait de voir la réouverture de la Rue du Rond du pré en évoquant la dangerosité par temps de neige sur la route actuelle pour accéder à la Loutre. Plusieurs membres de la commission se sont rendus sur place pour mieux évaluer la situation. Après discussion avec les membres de la commission (3 pour, 3 contre) M. Ferrand trouverait logique la réouverture définitive de cette route compte tenu de l'évolution géographique et du développement du lotissement, avec mise en place d'un ralentisseur ou d'écluse.

M. le Maire précise que le Conseil municipal a récemment confirmé la fermeture de cette rue par la mise en place d'une barrière, l'objectif de rendre le passage possible par mauvais temps reste de mise. Ouvrir cette rue avec mise en place de ralentisseur ou écluse comme proposé n'est pas très cohérent à son sens et engendre des frais nouveaux. Il précise que l'ouverture de cette rue n'est pas logique est va entraîner du trafic de fuite parasite alors que l'on cherche à sécuriser la circulation dans tous les lotissements. La desserte de La Loutre est assurée par une artère adaptée.

Le débat devra être de nouveau évoqué lors d'un prochain Conseil.

La séance est levée à 23h00